

ZNIEFF

Liste des espèces de reptiles et d'amphibiens déterminantes (au 16/11/2010)

Nom scientifique	Nom commun	Protection réglementaire nationale	Directive Habitats 92/43/CEE	Convention de Berne 1979 (décret du 8/8/1996)	Convention de Washington et Règl. CITES (CEE)	Liste Rouge France (1994)	Critères particuliers déterminants (pour ZNIEFF de Corse)
AMPHIBIENS							
<i>Euproctus montanus</i>	Euprocte de Corse	totalemment protégé (arrêté du 22/7/1993)	annexe IV	annexe II	-	espèce rare	Stations de basse altitude < 200 mètres et celles isolées de l'aire de répartition principale.
<i>Salamandra corsica</i>	Salamandre de Corse	totalemment protégé (arrêté du 22/7/1993)	-	annexe III	-	espèce à surveiller	idem
<i>Discoglossus sardus</i>	Discoglosse sarde	totalemment protégé (arrêté du 22/7/1993)	annexes II & IV	annexe II	-	espèce rare	Stations en syntopie avec <i>D. montalentii</i> ; zones humides littorales de petites dimensions ; population micro-insulaire (Lavezzi).
<i>Discoglossus montalentii</i>	Discoglosse corse	totalemment protégé (arrêté du 22/7/1993)	annexes II & IV	annexe II (décret du 28/5/97)	-	espèce rare	Stations en syntopie avec <i>D. sardus</i> ;
<i>Bufo viridis</i>	Crapaud vert	totalemment protégé (arrêté du 22/7/1993)	annexe IV	annexe II	-	espèce vulnérable	Stations alticoles (Asco, Ospédale) ; complexes cordons dunaires et petites zones humides littorales.
<i>Hyla (arborea) sarda</i>	Rainette arboricole de Sardaigne	totalemment protégé (arrêté du 22/7/1993)	annexe IV	annexe II	-	espèce à surveiller	Stations en position altitudinale extrêmes (>1000 m) ; pop. micro-insulaire (Cavallo).
REPTILES							
<i>Testudo hermanni</i>	Tortue d'Hermann	totalemment protégé (arrêté du 22/7/1993)	annexes II & IV	annexe II	annexe II ; C1 règl. CEE	espèce vulnérable	Régions avec populations reproductrices sauf zones urbaines (jardins..) et avec notion de densité > Xind/H
<i>Emys orbicularis (lanzai)</i>	Tortue cistude	totalemment protégé (arrêté du 22/7/1993)	annexes II & IV	annexe II	-	espèce vulnérable	Toutes les populations reproductrices avec les zones de pontes intégrées
<i>Dermochelys coriacea</i>	Tortue luth	totalemment protégé (arrêté du 22/7/1993)	annexes II & IV	annexe II	-	espèce vulnérable	
<i>Caretta caretta</i>	Tortue Caouane	?	annexes II & IV	annexe II	?	?	sites de reproduction
<i>Phyllodactylus europaeus (= Euleptes europaea)</i>	Phyllodactyle d'Europe	totalemment protégé (arrêté du 22/7/1993)	annexes II & IV	annexe II	-	espèce à surveiller	1/populations micro-insulaires ; 2/sur grands chaos rocheux et populations alticoles
<i>Hemidactylus turcicus</i>	Hémidactyle	totalemment protégé (arrêté du 22/7/1993)	-	annexe III	-	espèce rare	Toutes les populations sauf en milieu urbain
<i>Tarentola mauritanica mauritanica</i>	Tarente	totalemment protégé (arrêté du 22/7/1993)	-	annexe III	-	espèce à surveiller	Populations non urbaines situées de Cargèse à Bonifacio ; pop. Micro-insulaires.
<i>Archaeolacerta bedriagae (= Lacerta bedriagae)</i>	Lézard de Bedriaga	totalemment protégé (arrêté du 22/7/1993)	annexe IV	annexe II	-	espèce rare	Populations situées en-dessous de 500 m d'altitude ; autres pop. que celles sur granite.
<i>Algyroides fitzingeri</i>	Algyroïde de Fitzinger	totalemment protégé (arrêté du 22/7/1993)	annexe IV	annexe II	-	espèce rare	Toutes les populations.
<i>Podarcis tiliguerta (avec plusieurs sous-espèces endémiques micro-insulaires)</i>	Lézard tiliguerta, lézard tyrrhénien	totalemment protégé (arrêté du 22/7/1993)	annexe IV	annexe II	-	espèce à surveiller	Populations micro-insulaires seulement.
<i>Coluber viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	totalemment protégé (arrêté du 22/7/1993)	annexe IV	annexe II	-	espèce à surveiller	Populations micro-insulaires seulement.
<i>Natrix natrix corsa</i>	Couleuvre à collier de Corse	totalemment protégé (arrêté du 22/7/1993)	annexe IV	annexe III	-	espèce à surveiller	Populations importantes ou en assemblage avec des batraciens et reptiles